

**ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE
L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT**

La ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6 ;

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1 ;

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu le décret n° 2019-894 du 28 août 2019 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État en Guyane ;

Vu le décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté du 09 novembre 2016 portant création de la mention Animation sociale du BPJEPS, spécialité animateur ;

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 11 juillet 2025 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialité animateur mention animation sociale est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Civilité	Nom	Prénom	Date naiss.	Lieu de naissance
BP4976250004	Madame	ATTOUMANE SOUFOU	Zoulaiha	01/01/1999	Anjouan
BP4976250005	Madame	BACAR	Fatoumati	18/01/1978	Tsingoni
BP4976250006	Madame	DAOU	Mahaba	31/12/1987	Bandraboua
BP4976250007	Madame	MASSONDI BACO	Fatima	05/04/1988	DOMONI
BP4976250008	Madame	MONDROHA	Saraoui	05/05/1995	Tsingoni
BP4976250009	Monsieur	MOUSSOENFA SAID	Hicham	29/12/1992	SIMA ANJOUAN

Article 2. - La rectrice de région académique de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MAMOUDZOU, le 11/07/2025

Pour la rectrice de la région académique de Mayotte,
La déléguée régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

